

DECRET N° 94-285 du 12 Septembre 1994

Portant nomination de Monsieur Georges Denis QUENUM, en qualité de Chef de Cabinet du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 Septembre 1994 ;

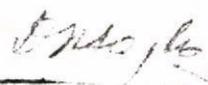
D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Georges Denis QUENUM est nommé Chef de Cabinet du Président de la République.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 12 Septembre 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



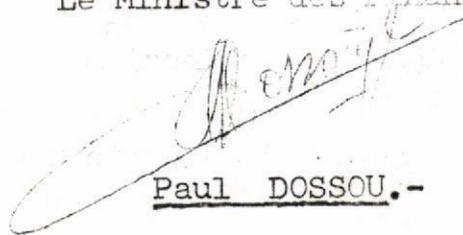
Nicéphore SOGLO,--

Le Ministre d'Etat à la Présidence
de la République, chargé de la
Coordination de l'Action Gouvernementale
et de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances



Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CG 2 REPR-INT 4 IT 4 AUTRES MINISTRES
17 SGG 4 DB-DCF-DSM-DCP-DE 3 DD-DAP-DEC 3 GOUV-DCCT-LSAE 3
BCP CSM 2 UNB-ENA- FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-